

TAXE D'APPRENTISSAGE

Les formations de la FLSH habilitées à recevoir la taxe
Partie 13% ou « Hors quota » [code UAI EF : 0680095J]

Licences

- Licence d'Anglais
- Licence d'Allemand / Cursus intégré pour la formation transfrontalière des enseignants
- Licence CLE (Cultures Littéraires Européennes)
- Licence LEA en Traductions Scientifiques et Techniques (TST) ou Economie et Interculturalité (EI)
- Licence de Lettres / Cycle préparatoire Lettres
- Licence de Sciences de l'Éducation

Licences Professionnelles en apprentissage

- Licence Professionnelle Gestion de Projets et Structures Artistiques et Culturels (GEPSAC, ex AGECE)
- Licence Professionnelle des Métiers du livre : édition et commerce du livre

Masters

- Master MEEF Anglais
- Master Recherche Anglais
- Master Erasmus Mundus CLE (Cultures Littéraires Européennes)
- Master LEA Traductions Scientifiques et Techniques (TST) – ouvert en alternance
- Master Lettres
- Master Professionnel « Ingénierie de l'intervention en milieu socio-éducatif »

Par CHEQUE

Etablissez votre chèque à l'ordre de : **Agent comptable de l'Université de Haute-Alsace (UHA).**

Envoyez-le à :

FLSH- Service comptabilité
10, rue des frères Lumière, 68093 Mulhouse CEDEX

Joignez ce bordereau de virement.

Par VIREMENT

Effectuer votre virement à l'UHA en précisant : «SOLDE TA2021 - FLSH UHA (N°UAI : 0680095J)».

Voici notre **RIB**. Transmettez-nous votre bordereau de virement par mail à **martine.souiki@uha.fr**.

Un reçu vous sera délivré pour attester de votre versement.

Date limite de versement : **31 mai 2021**

Votre contact à la FLSH :

Martine SOUKI Martine.souiki@uha.fr

Tél. : +33 (0)3 89 33 63 85 / Fax : +33 (0)3 89 33 63 99

